

Le Petit



www.saint-aigulin.fr

AIGULINOIS

Commune de Saint-Aigulin



Printemps 2026 - #173

LES ENGAGEMENTS
DES 100 PREMIERS JOURS

3 PSYCHOLOGUES À
LA MAISON DE SANTÉ

LA PROGRAMMATION
FESTIVE DE L'ÉTÉ

ON VOUS DIT TOUT SUR :

Le nouveau Conseil Municipal



COMMUNE DE NATURE ET D'EAU

Saint-Aigulin



Hugues LEGENDRE
Maire de Saint-Aigulin

LE JOURNAL D'INFORMATION DE SAINT-AIGULIN

Directeur de la publication :
Hugues Legendre, maire

Rédaction :
Hugues Legendre

Crédit photos :
Mairie de Saint-Aigulin

Conception maquette :
Studio KEVART

Mise en page et Impression :
Studio KEVART
58 rue Victor Hugo
17360 St-Aigulin

Direction de la communication :
Mairie - 1 rue Victor Hugo
17360 Saint-Aigulin
Tél. 05 46 04 80 16

contact@saint-aigulin.fr
www.saint-aigulin.fr

Mairie de Saint-Aigulin

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

La distribution du magazine « Le Petit Aigulinois » est assurée par la mairie. Si vous ne recevez pas le magazine, signalez-le auprès du service communication au 05 46 04 80 16

Ce document a été imprimé sur du papier PEFC



Restez informé avec le QR Code de la mairie



Chères Saint-Aigulinoises, Chers Saint-Aigulinois,

Nous avons été nombreux à participer au scrutin municipal du 15 mars dernier. Cette mobilisation témoigne, s'il en était besoin, de l'attachement profond que nous portons tous à l'avenir de notre beau village de Saint-Aigulin.

Deux listes étaient en lice pour conduire les destinées de notre commune. Aujourd'hui, le temps de la campagne est révolu, les résultats sont connus, et il est désormais temps d'agir, dans un esprit de travail, de responsabilité et de concertation.

Le contexte international est marqué par des tensions géopolitiques dont l'issue demeure incertaine. À l'échelle nationale, notre économie traverse également une période délicate, avec un pouvoir d'achat en baisse qui suscite de légitimes inquiétudes au sein des foyers.

Sur le plan local, une nouvelle gouvernance a été mise en place à la Communauté de communes de Haute Saintonge, avec l'élection de Christophe Cabri à la présidence et de Fabienne Dugas-Ravenau en tant que première vice-présidente. Tout en saluant l'action de Claude Belot et le développement qu'il a impulsé sur notre territoire, cette nouvelle équipe souhaite instaurer un fonctionnement plus participatif, fondé sur l'expression des besoins émanant du terrain.

Notre bassin de vie économique nous conduit naturellement à collaborer avec nos voisins Rochechalaisiens, avec la volonté d'améliorer la performance des différentes offres proposées par nos deux communes, notamment en mutualisant lorsque cela pourra sembler pertinent, nos énergies, nos équipements, nos services et nos infrastructures.

Pour notre commune, un défi ambitieux s'ouvre à nous : préserver nos acquis, améliorer ce qui peut l'être et innover chaque fois que cela sera possible au cours des six, voire des sept prochaines années.

La nouvelle équipe municipale est pleinement engagée. Les nouveaux élus prennent progressivement leurs marques, accompagnés par ceux qui disposent déjà de l'expérience d'un ou plusieurs mandats. Les commissions se structurent, l'organisation interne évolue, et la motivation est entière.

Conformément à nos engagements de campagne, les premières actions à mener dans les cent premiers jours du mandat sont en train de se réaliser : notre village devient plus fleuri, des bancs vont être installés en des lieux stratégiques et des aménagements seront entrepris pour renforcer la sécurité aux abords des écoles.

Certaines commissions s'ouvriront à la participation des habitants, afin que chacun puisse contribuer, selon ses envies et ses disponibilités, à la vie de notre commune.

Par ailleurs, une rencontre rassemblant l'ensemble des acteurs économiques sera prochainement organisée. Elle permettra de renforcer les liens, de mieux connaître et valoriser les richesses locales, d'identifier les attentes et d'insuffler une dynamique propice à l'installation, rêvons un peu, de nouveaux commerces, d'activités artisanales, industrielles, de services et de professionnels de santé, essentiels à la qualité de vie de tous.

Nos associations, véritables piliers de notre vie locale, continuent de faire vivre cet esprit de convivialité et de solidarité qui caractérise Saint-Aigulin et auquel nous sommes profondément attachés.

Vous l'aurez compris, notre projet se veut résolument collectif. C'est ensemble que nous avancerons, que nous surmonterons les défis et que nous construirons le Saint-Aigulin de demain.

Le Maire, **Hugues LEGENDRE**



ÉDITO
Le mot du Maire
p.2

RETOUR SUR
Le élections municipales
p.3

À LA UNE
Les 100 premiers jours
p.4

LE DOSSIER
Installation du Conseil municipal
p.6

ZOOM SUR
Résumés des Conseils Municipaux
p.8

ÇA BOUGE
La vie associative
p.14

CARNET
Infos pratiques et Etat civil
p.23

EN BREF
Agenda
p.27

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

A l'occasion des élections municipales à Saint-Aigulin, 1629 personnes étaient inscrites sur les listes électorales. Parmi elles, 1098 se sont déplacées aux urnes, soit un taux de participation de 67,4 %, traduisant un intérêt marqué pour ce scrutin local.

Après dépouillement, 1075 suffrages ont été exprimés (11 bulletins blancs et 12 bulletins nuls). La liste « Pour Saint-Aigulin » est arrivée en tête avec 851 voix, soit 79,2 % des suffrages exprimés. De son côté, la liste « Construire demain à vos côtés » a recueilli 224 voix, représentant 20,8 %.

Le nouveau conseil municipal, installé le 21 mars 2026, compte donc 17 membres de la liste gagnante menée par Hugues LEGENDRE et 2 membres de la liste conduite par Christophe BONNIN. Aujourd'hui, les 19 nouveaux élus sont au travail et oeuvrent ensemble afin d'offrir le meilleur à notre commune et ses habitants.

Au cours de ce conseil municipal d'installation, Hugues LEGENDRE a officiellement été élu Maire devant un public venu nombreux. Les nouveaux adjoints ont également été nommés :

- **1^{er} adjoint** : Philippe PERNA, chargé des bâtiments, de la voirie et du personnel communal
- **2^{ème} adjointe** : Emmanuelle LAVIDALIE, chargée de l'enfance/jeunesse, des affaires scolaires et des associations
- **3^{ème} adjoint** : Kévin FRANCOUT, chargé de la communication, de la culture et du patrimoine
- **4^{ème} adjointe** : Claudette SOULIÉ, chargée des finances et du budget

Les 14 conseillers municipaux sont : Yves REIGNER, Monique RAFFAILLAC, Brigitte ARNAULT, Agnès BONDU, Caroline RESTOINT, Jean-Christophe LANDREAU, Frédéric TARIS, Magalie MORCELET, Natacha MIEN, François BAILLY, Quentin GUILLOU,

Lukas VAURAT, Elisabeth RATAJSZCZAK, Christophe BONNIN.

Enfin, conformément aux engagements pris au cours de la campagne électorale, de nombreuses commissions de travail ont été créées. Elles sont pour l'instant au nombre de 18. Parmi elles, certaines seront ouvertes aux citoyens non élus souhaitant s'investir dans la vie municipale. Celles-ci vous seront communiquées dans les prochaines semaines et les personnes intéressées pourront prendre contact auprès de la mairie afin de s'y inscrire.

L'ensemble du nouveau conseil municipal remercie les Saint-Aigulinois pour leur confiance et reste, dès aujourd'hui et pour les six années à venir, à l'écoute de chacun.



LES 100 JOURS

LA CHASSE AUX ŒUFS



Le nouvelle
municipalité
avec deux
membres
du CMJ.

Malgré un timing serré suite aux élections municipales, la nouvelle Municipalité et le Conseil Municipal des Jeunes ont décidé, cette année encore, de fêter Pâques à Saint-Aigulin.

Tous les enfants de 3 à 10 ans étaient invités à se rendre au Jardin Public (Aire de jeux + Théâtre de Verdure) le samedi 4 avril de 11h à 12h.

Sous un magnifique soleil, ce sont donc près de 80 enfants qui ont réalisé la Chasse aux Oeufs et sont ainsi repartis avec leur poche de chocolats. Les enfants (et leurs parents !) ont donc pu se régaler et chacun semblait pour le moins ravi.

Une manifestation réussie où sourires et bonne humeur étaient au rendez-vous. Merci aux nombreux élus et bénévoles présents qui, sous l'impulsion d'Emmanuelle LAVIDALIE, adjointe au Maire chargée de l'enfance/jeunesse, ont permis l'organisation de cette Chasse aux Œufs gratuite et ouverte à tous les enfants.

Un grand merci également à Martin TROTET, Maire du Conseil Municipal des Jeunes, et Juan CARRADORE, son 1^{er} adjoint, pour leur présence et leur aide précieuse. De futurs adultes élus et engagés, à n'en pas douter.



LES ENGAGEMENTS DES 100 PREMIERS JOURS

Au cours de la campagne électorale, la liste élue s'était engagée, si elle obtenait la confiance des électeurs, à respecter trois engagements qui tenaient à coeur à nombre de nos concitoyens. Aussi, les actes sont joints à la parole puisque les élus travaillent depuis plusieurs semaines à respecter les promesses faites.

Tout d'abord, la commission "Fleurissement", sous la direction de Brigitte ARNAULT, a d'ores et déjà préparé des plans et des plants ! Plusieurs jardinières ont été commandées et diverses variétés de fleurs seront plantées dans les prochains jours.

Des bancs publics ont également été commandés et seront eux aussi installés dans divers endroits de la commune. L'occasion pour nos anciens et autres promeneurs, de prendre une petite pause ensoleillée au cours de leur marche. De nouvelles poubelles apparaîtront aussi deçà delà afin d'améliorer la propreté au sein de notre village en diminuant, espérons-le, le nombre de mégots, papiers et crottes de chien encore trop présents dans nos rues.

Enfin, la sécurité aux abords de nos établissements scolaires sera améliorée avec l'installation de mobilier urbain adapté (ex : crayons colorés, silhouettes...) permettant une meilleure visibilité des passages piétons et des zones à risque. Les marquages au sol seront également revus et développés pour une meilleure visibilité et un plus grand respect des consignes communes (vitesse, stationnement, etc.).

Ces trois axes d'amélioration urbaine (beauté, confort et sécurité) seront, comme nous l'avions souhaité, engagés dans les 100 premiers jours suivant les élections municipales. Mais l'on peut souligner que ceux-ci seront bien évidemment développés et améliorés de manière continue au fil de la mandature.

De quoi passer une saison agréable et confortable à Saint-Aigulin !



INCIVILITÉS

MAUVAIS USAGES DES CONTENEURS ET DÉPÔTS SAUVAGES : UN RAPPEL NÉCESSAIRE

Nous constatons une recrudescence des dépôts sauvages sur le territoire de la commune, ainsi qu'une utilisation inappropriée des conteneurs collectifs.

Des encombrants, gravats, cartons volumineux ou encore mobilier et équipements divers sont régulièrement abandonnés au pied des points de collecte ou déposés dans des conteneurs qui ne sont pas destinés à les recevoir.

Lorsque de tels objets sont déposés à l'intérieur ou à proximité des conteneurs, ceux-ci ne sont pas ramassés par les services compétents. Ces comportements nuisent donc à la propreté de notre cadre de vie, génèrent des coûts supplémentaires pour la collectivité et mobilisent inutilement les services techniques. Ils peuvent également entraîner des nuisances pour les riverains (odeurs, dégradations, risques sanitaires).

Nous rappelons que les conteneurs collectifs sont strictement réservés aux déchets ménagers (verts) et aux petits déchets recyclables (jaunes) correspondant à leur usage. Les déchets volumineux, spécifiques ou dangereux doivent obligatoirement être déposés en déchetterie, où des filières adaptées permettent leur traitement dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, tout dépôt de déchets en dehors des conteneurs est passible d'une amende forfaitaire de 135 €. Les dépôts sauvages, quant à eux, peuvent être sanctionnés à hauteur de 750 € d'amende.

Au-delà des sanctions, il en va du respect de notre environnement et du vivre-ensemble. Chacun est acteur de la qualité de notre cadre de vie. Adopter les bons gestes, c'est contribuer à une commune plus propre, plus agréable et plus respectueuse de tous.

Nous comptons sur la vigilance et le civisme de chacun.



OUVERTURE DE LA PISCINE

Les premiers travaux de remise en route réalisés par les services techniques ont débuté mi-avril afin de permettre à chacun, cette année encore, de profiter d'une magnifique période estivale.

Après une mise en marche de la machinerie le 4 mai, cette saison débutera officiellement dès le 18 mai avec la venue d'environ 400 élèves, de 3 à 14 ans, de Saint-Aigulin ainsi que des communes alentour.

L'ouverture au public est quant à elle programmée, comme les années précédentes, les mercredis et samedis du mois de juin, et du lundi au samedi en juillet et en août, toujours de 14h00 à 19h00. Les jours d'ouverture pour le mois de septembre restent pour l'instant à déterminer.

Au plaisir de vous retrouver nombreux dans nos bassins flambant neufs !



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



LE 15 MARS DERNIER,
LES SAINT-AIGULINOIS ONT
DÉSIGNÉ LES NOUVEAUX
CONSEILLERS MUNICIPAUX
QUI SIÉGERONT POUR LES
6 ANNÉES À VENIR.

SOMMAIRE

Les élections municipales 2026 en chiffres p.6

Des élus saint-aigulinois à votre service p.7

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

DES ÉLUS SAINT-AIGULINOIS
À VOTRE SERVICE

Hugues LEGENDRE, maire de Saint-Aigulin

Listes des élus de gauche à droite en cinq lignes :

1^{ère} ligne : Brigitte QUANTIN (ancien maire) - Hugues LEGENDRE2^{ème} ligne : Kévin FRANCOU - Claudette SOULIÉ - Philippe PERNA - Emmanuelle LAVIDALIE3^{ème} ligne : Jean-Christophe LANDREAU - Brigitte ARNAULT - Monique RAFFAILLAC - Magalie MORCELET - Agnès BONDU - Lukas VAURAT4^{ème} ligne : Christophe BONNIN - Frédéric TARIS - François BAILLY - Elisabeth RATAJSZCZAK5^{ème} ligne : Natacha MIEN - Caroline RESTOINT - Yves REIGNIER - Quentin GUILLOU


Les Adjoints

Philippe Perna **1^{er} adjoint délégué**aux bâtiments et équipements,
services techniques,
urbanisme et voirie**Emmanuelle Lavidalie** **2^{ème} adjointe déléguée**à la vie associative, scolaire,
enfance et jeunesse**Kévin Francout****3^{ème} adjoint délégué**à la communication, culture
et patrimoine**Claudette Soulié** **4^{ème} adjointe déléguée**

au budget et finances

 Conseiller communautaire


Les Conseillers municipaux

Yves Reigner

Monique Raffailac

Brigitte Arnault

Agnès Bondu

Caroline Restoint

Jean-Christophe Landreau

Frédéric Taris

Magalie Morcelet

Natacha Mien

François Bailly

Quentin Guillou

Lukas Vaurat

Elisabeth Ratajszczak

remplacée par Jacques Jullien

suite à sa démission

Christophe Bonnin

**67,4 %****Taux de participation**
au 1^{er} (et seul) Tour
des Municipales**79,2 %****Résultat**
de la liste« Pour Saint-Aigulin »
conduite par
Hugues LEGENDRE**20,8 %****Résultat**
de la liste« Construire demain
à vos côtés »
conduite par
Christophe BONNIN**17 / 19****Nombre**
de sièges
revenant
à la liste

« Pour Saint-Aigulin »

2 / 19**Nombre**
de sièges
revenant
à la liste« Construire demain
à vos côtés »

Les élections municipales 2026 en chiffres

● Extraits du Compte rendu des délibérations du conseil municipal

Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie ou en téléchargement via ce QR code.



RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2025

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

OBJET N°1 - FINANCES :

Demande de subventions pour la réfection de la toiture de la Mairie

Madame le Maire informe le conseil municipal des travaux envisagés en 2026, pour lesquels une demande de subvention pourrait être présentée à l'Etat, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2026, ainsi qu'au Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Suite à la découverte d'une fuite au niveau de la toiture de la Mairie en début d'année 2025, un audit a été réalisé. Il s'avère que cette toiture, en ardoise, datant de plusieurs décennies, est en très mauvais état, et est attaquée par un champignon provoquant des trous. Il devient urgent d'envisager la réfection de cette toiture.

Le montant des travaux a été estimé à 165.220,30 € HT, soit un montant TTC de 198.264,36 €.

Afin de financer ces travaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention à l'Etat, au titre de la DETR 2026 (point 7.1 : bâtiments communaux), à hauteur de 40% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 66.088,12 €.

Elle propose également au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental de la Charente-Maritime, au titre de la réhabilitation des bâtiments communaux accueillant du public, et dans le cadre du maintien du patrimoine, à hauteur de 35% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 57.827,10 €. Le reste à charge de la collectivité, à hauteur de 25%, serait de 41.305,08 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la réhabilitation des bâtiments communaux accueillant du public, et dans le cadre du maintien du patrimoine, à hauteur de 35% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 57.827,10 €.

- Approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, au titre de la réhabilitation des bâtiments communaux accueillant du public, et dans le cadre du maintien du patrimoine, à hauteur de 35% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 57.827,10 €.

- Dit que les travaux seront inscrits au budget primitif 2026 de la Commune

- Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET N°2 :

Clôture de la régie de recettes « recettes municipales »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération en date du 04 novembre 2010, instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits des locations de salles municipales, des droits de place ;

Vu la délibération en date du 18 septembre 2014, modifiant les champs d'intervention de la régie municipale,

Vu la délibération en date du 23 mai 2020, autorisant madame le Maire à créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

Vu l'arrêté en date du 04 juillet 2017, portant nomination du régisseur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1^{er} : Il est mis fin à la régie « Recettes Municipales » à compter du 1^{er} janvier 2026

ARTICLE 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 1^{er} janvier 2026. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks.

ARTICLE 3 : Madame le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa publication, et dont une

ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants

OBJET N°3 :

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande du comptable de la collectivité pour l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Vu l'état et les avis d'autre part, il est demandé au conseil municipal d'accorder décharge au comptable des sommes détaillées dans l'état numéroté 7476792131, pour un montant total de 193,67 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accorde décharge au comptable des sommes détaillées dans l'état numéroté 7476792131, pour un montant total de 193,67 €.

- Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET N°4 :

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande du comptable de la collectivité pour l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Vu l'état et les avis d'autre part, il est demandé au conseil municipal d'accorder décharge au comptable des sommes détaillées dans l'état numéroté 7208151131, pour un montant total de 170,77 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accorde décharge au comptable des sommes détaillées dans l'état numéroté 7208151131, pour un montant total de 88,62 €, selon le détail des produits annexés à la présente délibération.

- Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET N°5 - FINANCES :

Participation du club de football Alliance de la Dronne aux dépenses d'électricité

Dans le cadre de la refacturation de l'électricité aux associations, une participation est demandée cette année au club de Football Alliance de la Dronne.

Pour 2025, la facture d'électricité s'élève à 3.812,40 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une participation à hauteur de 40%, soit une participation d'un montant de 1.524,96 €.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- 16 voix pour

- 2 abstentions (Anne DRIBAUT, Jacky GARD)

- Décide de demander une participation aux dépenses d'électricité à l'association Club de Football Alliance de la Dronne

- Dit que cette participation sera à hauteur de 40% de la dépense 2025, soit une participation d'un montant de 1.524,96 €.

- Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET N°6 - DOMAINE :

Cession d'une portion d'un ancien chemin rural situé lieu-dit Villette

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un administré, agriculteur à Villette.

Sa propriété est traversée par un ancien chemin rural, qui pour une partie est déjà intégré dans sa propriété.

Cet administré souhaiterait acheter la partie du chemin rural qui traverse sa propriété, à l'euro symbolique, en prenant à sa charge les frais de bornage et de notaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la cession d'une partie du chemin rural situé à Villette

- Dit que cette cession se fera à l'euro symbolique

- Dit que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

- Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision

OBJET N°7 :

Modification des statuts du SDEER (Autorité locale compétente du PCRS)

Madame le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental

d'Électrification et d'Équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER), auquel adhère la Commune, sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité Syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit : A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « activités accessoires », il est inséré l'alinéa suivant :

« Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (article L554-1 et R554-1 et suivants du Code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité Locale Compétente. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 24 novembre 2025.**

OBJET N°8 - A.M.F. :

Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leur politique à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.

À l'occasion du 107^e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. La commune de Saint-Aigulin partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

- La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;
- L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune de Saint-Aigulin s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF sur :

- Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;
- Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes ;
- Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté

locale et la confiance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes**

OBJET N°9 :

Motion de soutien de la candidature du site du Blayais pour l'accueil de réacteurs nucléaires EPR2

- **Attendu** qu'afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et de répondre aux besoins du pays en une électricité bas carbone, sûre et pilotable, le Gouvernement a inscrit dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) le développement de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2,

- **Attendu** que la candidature du site du Blayais pour accueillir une paire d'EPR2 s'inscrit pleinement dans cette stratégie nationale en générant des emplois qualifiés, des retombées économiques significatives pour son territoire et en contribuant à l'atteinte des objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'une des causes du réchauffement climatique.

- **Considérant** que la centrale nucléaire du Blayais, implantée à Braud-et-Saint-Louis en Gironde, bénéficie depuis plus de quarante ans d'une intégration territoriale réussie, d'un socle industriel éprouvé, de compétences humaines reconnues et d'une culture de la sûreté profondément enracinée,

- **Considérant** que la centrale fournit plus de 50 % des besoins en électricité de la région Nouvelle-Aquitaine grâce à ses quatre réacteurs de 900 MW assurant une sécurité énergétique à long terme, condition du développement économique et de l'attractivité du territoire,

- **Considérant** qu'elle emploie 1500 salariés EDF à temps plein et génère environ 1000 emplois liés à la sous-traitance, contribuant à faire vivre près de 10000 personnes résidant au nord de la Gironde et dans la frange sud de la Charente-Maritime dans une région durement touchée par la crise viticole,

- **Considérant** que le site dispose du foncier nécessaire à l'implantation d'installations nouvelles dans une zone faiblement urbanisée et d'une situation exceptionnelle au bord du plus grand estuaire d'Europe facilitant le refroidissement de l'installation,

- **Considérant** sa proximité avec le poste de Cubnezais, lequel constitue un élément majeur pour contribuer aux échanges d'électricité grâce à ses nouvelles interconnexions, l'une avec la péninsule ibérique par le golfe de Gascogne, l'autre avec la Loire-Atlantique afin de participer à la mutualisation des infrastructures électriques de raccordement des futurs parcs éoliens en mer.

- **Considérant** que ce projet s'inscrit dans la dynamique nationale de création de 100000 emplois attendus dans la filière nucléaire française au cours des dix prochaines années, et qu'il représente pour les territoires riverains une opportunité unique de développer des emplois qualifiés, des formations d'avenir et des opportunités économiques pour les entreprises locales,

- **Considérant** que la mobilisation du territoire constituera un élément déterminant dans le choix des quatre futurs sites, en complément des résultats d'une étude technique faite par EDF pour chacun des sites candidats.

- **Considérant** enfin que le soutien exprimé par Étienne Guyot, préfet de Région, Alain Rousset, président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, et par de nombreuses collectivités territoriales au-delà de toute considération partisane, confirme l'importance donnée à ce projet par son territoire dans une logique de solidarité et de cohésion territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **16 voix pour**
- **2 abstentions (Anne DRIBAUT, Jacques JULLIEN)**

- **Décide d'apporter son plein soutien à la candidature de la centrale nucléaire du Blayais pour l'accueil d'une paire de réacteurs EPR2.**

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2026

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DÉCEMBRE 2025

OBJET N°1 - FINANCES :

Ouverture de crédits pour l'année 2026

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget Primitif de la Commune, le Budget Annexe des Barails d'Aigulin, le Budget Annexe du Centre-bourg et le Budget Annexe Lotissement les Grands Champs prévoient les recettes et autorisent les dépenses d'un exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Pour assurer la continuité des engagements et des dépenses, dans l'attente du vote des crédits qui seront affectés lors du Budget Primitif de la Commune 2026, du Budget Annexe les Barails d'Aigulin 2026, du

ZOOM SUR

Budget Annexe du Centre-Bourg 2026 et du Budget Annexe Lotissement les Grands Champs 2026, et conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice sur tous les chapitres d'investissement du budget primitif de la Commune, du budget annexe des Barails d'Aigulin, du budget annexe du Centre Bourg et du budget annexe du Lotissement les Grands Champs.
- Mandate Madame le Maire à l'effet de signer tous les actes, pièces et documents relatifs à cette opération.



OBJET N°2 - URBANISME :

Délibération relative à l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La procédure de révision du document d'urbanisme initiée en octobre 2022 a abouti au dossier de projet de révision du PLU qui doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique.

La concertation s'est effectuée en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme tout au long de la procédure de révision.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153 14, L. 300 2 et R. 153 3 ;

Vu les délibérations du conseil municipal :

- Du 16 septembre 2005 ayant approuvé le PLU,
- Du 03 octobre 2022 ayant prescrit la révision du document d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation.

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 15 octobre 2024 ;

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

- Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

1. Décide de tirer le bilan de la concertation ;
2. Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.
3. Décide d'arrêter le projet de révision du PLU de la commune de Saint-Aigulin tel qu'il est annexé à la présente délibération.
4. Décide de soumettre pour avis le projet de plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

Précise que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie conformément à l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme, et transmise au Préfet de la Charente-Maritime.

OBJET N°3 - DOMAINE :

Acquisition du bar « le Victor Hugo »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de mise en sécurité de l'immeuble en péril concernant l'ancien bar Victor Hugo,

sis 65 Rue Victor Hugo, cadastré section AC n°1032.

Suite aux échanges lors de la réunion du Conseil Municipal du 22 décembre 2025, et suite à la proposition des propriétaires de céder le bâtiment à la Commune, une proposition d'achat a été faite à hauteur de 10.000 €.

Les propriétaires ont fait part de leur accord sur le prix proposé. Toutefois, les propriétaires ne sont pas en mesure de faire procéder à la réalisation des diagnostics obligatoires avant vente. En accord avec les propriétaires, il est proposé de faire réaliser ces diagnostics aux frais de la Commune. Le montant de cette opération sera déduit du prix de vente de l'immeuble.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de l'ancien bar Victor Hugo, sis 65 Rue Victor Hugo, cadastré section AC n°1032, au prix de 10.000 €, duquel seront déduits les frais de réalisation des diagnostics obligatoires avant vente, pris en charge par la Commune.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.
- Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET N°4 - DOMAINE :

Acquisition d'un terrain situé dans la Zone des Grands Champs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation du lotissement les Grands Champs.

Elle rappelle également aux membres du Conseil l'existence d'un terrain attenant à l'emprise du lotissement, appartenant à la Commune, cadastré section H n°1380, 1382 et 1384, d'une superficie totale de 2.186 m², totalement enclavé.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une partie de la parcelle cadastrée section H n°59 b, d'une superficie de 443 m², présente un intérêt suite à l'acquisition de la parcelle précédente. Les propriétaires ont donné leur accord pour la vendre à la Commune, au prix de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section H n°59 b, d'une superficie de 443 m², au prix de 300 €.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.
- Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET N°5 :

Approbation de la modification des statuts de la Société Publique Locale Charente-Maritime Développement

Madame le Maire rappelle que par délibération n°72_2022 en date du 10 novembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la Commune de Saint-Aigulin au capital de la Société Publique Locale Charente-Maritime Développement.

Lors de sa réunion du 25 septembre 2025, le Conseil d'Administration de la Société Publique Locale a approuvé une proposition de mise à jour de ces statuts, afin de :

- Anticiper les convocations pour éviter les délais
- Mobiliser les actionnaires avant les votes pour limiter les abstentions
- Organiser l'Assemblée Spéciale pour garantir la représentation des petites collectivités
- Adapter les compétences internes pour intégrer la gestion d'équipements publics
- Assurer la conformité réglementaire (rapports, transmission des délibérations)

En résumé, ces modifications visent à renforcer la représentativité, éviter les blocages et clarifier les missions. Elles impliquent une coordination renforcée et une vigilance accrue sur la gouvernance.

Madame le Maire donne lecture des modifications (voir statuts en annexe), et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification de statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts de la Société Publique Locale Charente-Maritime Développement, tel qu'il a été voté par son Conseil d'Administration le 25 septembre 2025.
- Approuve de la modification des statuts de la Société Publique Locale Charente-Maritime Développement.



RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 MARS 2026

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2026



OBJET N°1 - DOMAINE :

Acquisition du bar « le Victor Hugo »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de mise en sécurité de l'immeuble en péril concernant l'ancien bar Victor Hugo, sis 65 Rue Victor Hugo, cadastré section AC n°1032.

Suite aux échanges lors de la réunion du Conseil Municipal du 22 décembre 2025, et suite à la proposition des propriétaires de céder le bâtiment à la Commune, une proposition d'achat a été faite à hauteur de 10.000 €.

Les propriétaires ont fait part de leur accord sur le prix proposé. Ils souhaitent également céder les parcelles cadastrées section AC n°1033 et n°1035, qu'ils possèdent en indivision.

Toutefois, les propriétaires ne sont pas en mesure de faire procéder à la réalisation des diagnostics obligatoires avant vente. En accord avec les propriétaires, il est proposé de faire réaliser ces diagnostics aux frais de la Commune. Le montant de cette opération, de 650 € sera déduit du prix de vente de l'immeuble. Le prix de vente est ainsi fixé à 9.350 € pour la totalité des parcelles.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de l'ancien bar Victor Hugo, sis 65 Rue Victor Hugo, cadastré section AC n°1032, ainsi que les parcelles cadastrées section AC n°1033 et n°1035, au prix de 9.350 €.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.
- Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération en date du 3 février 2026

OBJET N°2 - PERSONNEL COMMUNAL :

Avancement de grades 2026

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser les grades correspondant aux emplois créés.

- Considérant le tableau des emplois adoptés par le Conseil Municipal,
- Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe à temps complet, avec effet au 1^{er} mai 2026, et de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, avec effet au 5 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, avec effet au 1^{er} mai 2026 pour le grade d'Adjoint Technique

Principal 1^{ère} Classe à temps complet, et au 05 septembre 2026 pour le grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe ;

- Mandate Madame le Maire à l'effet de signer tous les actes et documents afférents à cette décision.

OBJET N°3 - PERSONNEL COMMUNAL :

Recrutement d'un agent temporaire pour les services techniques d'entretien des bâtiments communaux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter un agent temporaire pour renforcer les services techniques de restauration scolaire et d'entretien des bâtiments communaux.

Madame le Maire propose de recruter un agent contractuel, sur la base d'un emploi non permanent pour un accroissement d'activité à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires (27/35^{ème}) dans les conditions prévues à l'article L.332-23,1^{er} du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée de 1 mois, du 1^{er} mars 2026 au 31 mars 2026, sur la base du grade d'Adjoint Technique, indice majoré 366, renouvelable.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : De créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires (27/35^{ème}), pour une durée de 1 mois, du 1^{er} mars au 31 mars 2026, renouvelable.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique, Indice majoré 366.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mars 2026.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget

OBJET N°4 - PERSONNEL COMMUNAL :

Recrutement d'un Maitre-Nageur Sauveteur

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En raison de l'ouverture saisonnière de la piscine, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L.332-23,2^o du Code Général de la Fonction Publique, du 1^{er} juillet 2026 au 31 août 2026, indice brut 452, indice majoré 401.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : De créer un emploi non permanent de Maitre-Nageur Sauveteur pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, du 1^{er} juillet 2026 au 31 août 2026.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, Indice Brut 452, indice majoré 401.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} juillet 2026.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

OBJET N°5 - FINANCES :

Participation pour l'accueil des enfants de la Commune au Centre de Loisirs de La Roche-Chalais

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Saint-Aigulin participe chaque année au financement de l'accueil des enfants de Saint-Aigulin au Centre de Loisirs de La Roche Chalais, sur la base de 10 € par jour et par enfant.

Pour l'année 2025, le montant de la participation est de 9.550 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le montant de cette participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la participation financière de la Commune de Saint-Aigulin pour l'accueil des enfants de la Commune au Centre de Loisirs de La Roche Chalais

- Dit que pour l'année 2025, le montant de cette participation s'élève à 10 € par jour et par enfant, soit un total de 9.550 €.

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026

- Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

ZOOM SUR

OBJET N°6 :**Motion en faveur de la filière Cognac**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette motion proposée par la Communauté de Communes de Haute Saintonge et l'association des Maires de Charente-Maritime :

- **Considérant** que la filière Cognac a été ciblée par une enquête antidumping chinoise en réponse à des décisions apportées par l'Union Européenne dans le domaine des véhicules électriques.

- **Considérant** que cette procédure a très profondément déstructuré la présence du cognac sur ce qui était jusqu'alors son deuxième marché en volume et son premier marché en valeur.

- **Considérant** que les engagements de prix minimum et la réouverture du marché duty free négociés par l'interprofession n'ont en rien inversé la tendance sur ce marché.

- **Considérant que**, dans ce contexte difficile pour l'économie de la région, la filière n'a d'autre choix que d'adapter le dimensionnement de son vignoble à la situation actuelle.

- **Considérant** que la filière fait déjà son possible sur ses propres ressources pour amortir l'impact de ces taxes.

- **Considérant** que la Commission Européenne, à la demande de la filière, a acté officiellement de la gravité de la situation, et accepté le principe d'un soutien spécifique à cette dernière.

- **Considérant** que la participation des autorités françaises est nécessaire pour officialiser et faire aboutir cette démarche.

- **Considérant** que depuis six mois, ces mêmes autorités n'ont pas répondu aux demandes explicites et réitérées de l'interprofession d'appui en faveur de la filière.

En conséquence, la Communauté de communes de Haute Saintonge, l'Association des maires et des Présidents d'Intercommunalité de Charente Maritime se prononce, à l'unanimité de ses membres, en faveur d'un appui à la filière Cognac, et demande expressément au gouvernement français qu'il accompagne cette dernière activement à Bruxelles pour faire émerger, avec la Commission Européenne, les mesures de soutien qui lui ont été promises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable** à cette motion.

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MARS 2026

OBJET N°1 : ÉLECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

- **Considérant** que le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-7 ;

Monsieur Hugues LEGENDRE présente sa candidature à la fonction de Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins : 19

A déduire bulletins blancs et nuls : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Monsieur Hugues LEGENDRE obtient 17 voix.

Monsieur Hugues LEGENDRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Maire.

OBJET N°2 :**Détermination du nombre des Adjointes**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints.

Monsieur le Maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la Commune de Saint-Aigulin un effectif maximum de cinq adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal la création de quatre postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** la création de quatre postes d'adjoints.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

OBJET N°3 :**Election des adjoints**

Le conseil municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-7-2 ;

- **Considérant que**, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints au Maire :

Après un appel à candidature, la liste suivante s'est présentée :

Liste « Philippe PERNA »

1/ Philippe PERNA

2/ Emmanuelle LAVIDALIE

3/ Kévin FRANCOU

4/ Claudette SOULIÉ

Après déroulement du vote, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins : 19

A déduire bulletins blancs et nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

La liste « Philippe PERNA » obtient 19 voix.

La liste « Philippe PERNA » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints :

1^{er} adjoint : Philippe PERNA

2^{ème} adjoint : Emmanuelle LAVIDALIE

3^{ème} adjoint : Kévin FRANCOU

4^{ème} adjoint : Claudette SOULIÉ

OBJET N°4 :**Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.2123-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de Maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites.

Cependant, des indemnités peuvent leur être octroyées en application des articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

- **Vu** la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre ;

- **Considérant** que la Commune de Saint-Aigulin compte 1918 habitants ;

- **Considérant** que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire et d'adjoints par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1027) et en appliquant à cet indice le barème suivant :

**POPULATION DE 1 000 À 3 499 HAB.**

• MAIRE : 55,70 %

• ADJOINT : 21,38 %

• CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ : 6 %

(dans enveloppe maximale)

- **Considérant** qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes ;

Après en avoir délibéré :

- **Décide**, à compter du 21 mars 2026, que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, le cas échéant, est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales

d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 précités, fixé aux taux suivants :

	Maire : 55,70 %
	1 ^{er} Adjoint : 21,38 %
	2 ^{ème} Adjoint : 21,38 %
	3 ^{ème} Adjoint : 21,38 %
	4 ^{ème} Adjoint : 21,38 %

- Précise que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Décide que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

OBJET N°5 : Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à seize le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., soit huit membres élus par le Conseil Municipal en son sein et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres du C.C.A.S. au scrutin secret.

Les listes candidates sont les suivantes :

Liste « Philippe PERNA » :

- Philippe PERNA
- Kévin FRANCOUT
- Emmanuelle LAVIDALIE
- Claudette SOULIÉ
- Brigitte ARNAULT
- Monique RAFFAILLAC
- Magalie MORCELET
- Agnès BONDU

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Nombre de blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Sièges à pourvoir : 8
- Quotient électoral : $19 / 8 = 2,37$

Voix recueillies par les listes :

Liste « Philippe PERNA » : 19 voix

Attribution au quotient électoral :

Liste « Philippe PERNA » : $19 / 2,37 = 8,02$ soit huit sièges

Sont donc désignés Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

- Philippe PERNA
- Kévin FRANCOUT
- Emmanuelle LAVIDALIE
- Claudette SOULIÉ
- Brigitte ARNAULT
- Monique RAFFAILLAC
- Magalie MORCELET
- Agnès BONDU

OBJET N°6 : Désignation des délégués aux syndicats et groupements dont la Commune est membre

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les représentants de la Commune pour les Syndicats et groupements dont la commune est membre :

Syndicat des Communes du Canton de Montguyon (SICOM) :

- Hugues LEGENDRE, titulaire
- Philippe PERNA, titulaire

- Kévin FRANCOUT, suppléant
- Emmanuelle LAVIDALIE, suppléante

Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement des Cantons de Montguyon et Montlieu-La-Garde (SICN) :

- Hugues LEGENDRE, titulaire
- Philippe PERNA, titulaire
- François BAILLY, suppléant
- Jean-Christophe LANDREAU, suppléant

Syndicat Départemental de la Voirie :

- Philippe PERNA

Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) :

- Hugues LEGENDRE

Syndicat Informatique 17 (Soluris) :

- Kévin FRANCOUT, titulaire
- Claudette SOULIÉ, suppléante
- Emmanuelle LAVIDALIE, suppléante

Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime (Eau 17) :

- Yves REIGNER, titulaire
- Brigitte ARNAULT, suppléant

Conseil d'Administration du Collège :

- Emmanuelle LAVIDALIE, titulaire
- Kévin FRANCOUT, suppléant

ADELFA 17 / SIEMFLA 17 : lutte contre les fléaux atmosphériques :

- Frédéric TARIS, titulaire
- Lukas VAURAT, suppléant

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

OBJET N°7 : Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale il est proposé au Conseil municipal, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 10° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 11° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- 12° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- 13° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux
- 14° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €
- 15° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme
- 16° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de déléguer les compétences susvisées à Monsieur le Maire pour la durée du présent mandat.
- Prend acte que le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

LES DÉLÉGUÉS DE L'ÉCOLE JEAN FERRAT

Depuis le début de l'année, nos délégués (2 titulaires et 2 suppléants par classe) ont eu du travail. Ils seront mis à l'honneur dans cet article. ❶

Depuis leur élection en octobre (le même jour que l'élection des parents), les délégués se réunissent environ une fois par mois pour échanger sur la vie de l'école. Ils ont mis en place une boîte à idées, où chaque élève peut s'exprimer.

Un centre de tri a été installé, pour collecter les bouchons de liège, les bouchons en plastique, les cartouches d'imprimante, les lunettes usagées. Toutes ces collectes sont remises à des associations qui œuvrent pour la santé, la solidarité... (Agir Cancer Gironde, les Bouchons du bonheur, Enfance et Partage...) ❷

Les délégués organisent également des journées à thèmes : journée arc-en-ciel ❸, journée démodée, journée chaussettes dépareillées ❹ à l'occasion de la journée mondiale de la Trisomie 21.

Avec ce bel esprit d'initiative, nos délégués seront, à coup sûr, de bons candidats pour le Conseil Municipal des Jeunes dans quelques années !



ADMR



Créée en 1945 pour venir en aide aux familles, l'ADMR s'est fortement développée pour devenir un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire en direction de tous les publics : famille, enfance, jeunesse, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap.

Devenir bénévole au sein d'une association locale c'est offrir de votre temps en partageant votre expérience, vos savoir-faire et votre connaissance de la réalité de votre territoire. L'équipe de bénévoles de l'association ADMR Saintonge-Sud vous accueille à Saint-Martin d'Ary et à Saint Aigulin. REJOIGNEZ-NOUS !

L'ADMR c'est bien sûr de l'aide à la personne, mais pas seulement. Nous organisons des après-midi récréatives pour nos bénéficiaires, avec des animations : jeux, lotos, danse etc. Nous avons organisé des rencontres inter-générationnelles avec des enfants d'école primaire où les échanges ont été enrichissants et conviviaux.

Fortement implantée sur son territoire, chaque association ADMR est un acteur important de la vie locale et du lien social. Elle facilite la vie quotidienne de chacun et accompagne les plus fragiles. L'ADMR est aussi un employeur responsable qui participe au développement de l'économie locale. L'ADMR est un véritable vecteur d'innovation sociale, à l'initiative par exemple du déploiement de l'habitat inclusif, de la téléassistance, etc.

Dans un prochain article nous développerons les différents projets mis en place ou en cours d'étude avec les communes, le département et différents partenaires.

L'assemblée générale ADMR Saintonge-Sud, ouverte à tous, se tiendra le 11 juin au Théâtre Tony Poncet à Saint-Aigulin.

INTER-ASSOCIATION

Le 30 mars l'Inter-Association a tenu son assemblée générale.

Après le bilan moral et financier, les membres du bureau étaient tous démissionnaires. Le nouveau conseil d'administration a donc élu un nouveau bureau.

Présidente : Marie-Madeleine Hervaud
Vice-Présidente : Andréa Szanto
Trésorière : Isabelle Anceaux
Trésorière-Adjointe : Claudette Soulié
Secrétaire : Jacky Arnault
Secrétaire-Adjointe : Marie-Josée Grimaud

Et sans perdre de temps, le bureau a préparé le traditionnel Carnaval du 25 avril.

DON DU SANG



C'est en présence de la Vice-Présidente de notre Union Départementale, d'un représentant de la municipalité de Saint-Aigulin, du maire de Boscamnant (celui de La Roche- Chalais était excusé) et d'une délégation de nos collègues de Montguyon, que s'est tenue notre dernière Assemblée Générale. Une fois de plus nous déplorons l'absence du Docteur Jardel, représentant l'EFS.

Le rapport moral insiste sur le grand besoin de collecter de nombreuses poches de plasma. Malheureusement en raison de contraintes techniques, cela ne peut pas se réaliser en collectes mobiles. Cependant lors d'un don de sang total, après traitement de la poche de sang, il est recueilli trois éléments : des globules rouges, du plasma et des plaquettes, ainsi une poche de sang sert à sauver trois vies.

En ce qui concerne le bilan d'activités, nous déplorons encore une fois une légère baisse des dons. Moins de donateurs malgré l'arrivée de nouveaux donateurs. Nous avons réalisé également des interventions afin de présenter le don de sang dans 2 classes de l'école primaire de La Clotte ainsi qu'à celle de Saint-Aigulin et quelques élèves du collège. Merci aux chefs d'établissement et enseignants qui nous ont accueillis. A cela il faut ajouter les longs déplacements du Président et Vice-Président aux réunions de notre UD.

Le bilan financier est encore une fois positif grâce aux subventions de la municipalité et de L'Union Départementale. Merci à eux.

L'élection du 1/3 sortant a vu la reconduction du mandat de Mmes Feuillet N., Guérin M-Th., MM. Gadrat J-Ph. et Roux G. Nous regrettons la démission pour raison personnelle du Conseil d'Administration de M. Jeanmougin P.

Voici le nouveau bureau :
Président : Gadrat J-Ph., 1^{er} Vice-Président : Nicoux Ch., 2^{ème} Vice-Président : Bailly J-P. , Secrétaire : De Werra K., Secrétaire-Adjointe : Trotet A., Trésorière : Mésaglio M., Trésorière-Adjointe : Bodéré N.

DON DE SANG

SAINT-AIGULIN

Prochaines collectes :
18 MAI, 14 SEPTEMBRE
ET 23 NOVEMBRE 2026
de 8h30 à 12h30
Foyer municipal

Yvon JOUANNET

C'est avec une très grande émotion que nous est parvenue l'annonce du décès de notre collègue et ami Yvon Jouannet. Ce dernier après avoir effectué tout au long de sa vie, et jusqu'à ce que l'âge l'y en empêche, de nombreux dons de sang. Il aurait pu, comme tant d'autres, se contenter de cela. Non, il a continué à agir à travers son engagement comme membre du Conseil d'Administration de notre ADSB et à être présent, lors des collectes notamment, en participant à la réalisation de la collation servie après le don. Merci Yvon pour cette grande implication à la noble cause qu'est le don de sang.

A sa famille, à son épouse, les membres du C A de notre ADSB, adressent leurs plus sincères condoléances.



ALLIANCE SAINT-AIGULINOISE

PROGRAMMATION FESTIVE DE L'ASA !



L'heureux gagnant du gros lot de notre loto et notre foire de printemps.

L'Assemblée générale de l'ASA s'est déroulé le 6 février. Un nouveau bureau a été élu :

- Co-Président : Jacques Soulié
- Co-présidente : Andréa Szanto
- Vice-président : Gabin Souc
- Vice-président : Vincent Gouzilh
- Trésorière : Claudette Soulié
- Trésorière adjointe : Brigitte Arnault
- Secrétaire : Pascal Quévarec
- Secrétaire adjointe : Agnès Bondu

Le loto de Pâques du **samedi 4 avril** au foyer municipal, a donné lieu à un magnifique cadeau : un œuf géant tout en chocolat créé par la chocolaterie JYL !

L'ASA a participé cette année encore au Carnaval du 25 avril organisé par l'Inter-Association. Notre char avait pour thème « La Foire de Printemps ». Encore une folle ambiance dans les rues de Saint-Aigulin.

La Foire de Printemps s'est déroulée le **dimanche 26 avril** du Théâtre de Verduze jusqu'à la Guinguette. Ce rendez-vous commercial se voulait festif et convivial. De nombreux exposants étaient présents, répartis dans **6 univers** : Jardin, Habitat & Décoration, Loisirs, Arbres fruitiers, Plantes diverses, Plants & semences, Gastronomie, Shopping & artisanat. L'entrée était gratuite. Une restauration était également accessible sur place. Retrouvez les photos de cet évènement sur notre page Facebook.

Nos **Marchés Nocturnes** se dérouleront les **vendredis 3 et 24 juillet** et le **7 août** au Théâtre de Verduze, animé par des Dj's. Musique, danse, animations, stands, buvette et restauration seront présents. Pensez à apporter vos couverts !

Ensemble, nous soutenons nos commerces car leur existence contribue au maintien de la vie en milieu rural !

À très bientôt !



PAS ET GALOP

Suite aux intempéries de début d'année, nous avons dû reporter la randonnée de Saint-Valentin qui devait se dérouler, le dimanche 15 février à Neuvicq.

Nous avons commencé la saison à partir du 1^{er} mars par la randonnée des poissons dans la commune de Cercoux. Le point de rendez-vous au parking de l'ancien stade était idéal pour accueillir les participants. Nous avons pu découvrir de magnifiques chemins sur le circuit de Cercoux-Lapouyade.

Pour la 16^{ème} édition de l'Aigu-Rando (week-end de pâques : 5 et 6 avril), ce fût sous le signe de l'ensoleillement, de la bonne humeur et de la convivialité que nous nous sommes de nouveau retrouvés. Pour ce week-end, nous remercions la commune de Saint-Aigulin, les employés municipaux pour le travail effectué, les bénévoles et tous les participants, cavaliers, meneurs, vététistes et marcheurs.



Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine randonnée « Rando des amoureux » qui est prévue lors de la Fête des Célibataires à La Genétouze, le week-end du 29 et 30 Août.



Contact : Jean-Jacques RAUD
 pasetgalop@gmail.com
 07 86 40 31 68



COLLÈGE BERNARD ROUSSILLON

AIPE

Nos actions à venir :

- Loto le 30 mai + lancement de la tombola avec tirage le jour du loto
- Soirée porte ouverte au collège le 5 juin
- Participation à la course contre la faim
- Participation à la soirée théâtre du collège
- Sorties de fin d'année pour toutes les classes
- Bal du collège fin juillet

Rejoignez-nous ! C'est simple et rapide.

Nous avons besoin de votre soutien, que ce soit par votre adhésion financière ou par votre engagement bénévole.

+ Contact : aipesaintaigulin@gmail.com



Nous sommes des bénévoles et agissons pour :

- AGIR** pour le bien-être et la réussite de tous les élèves
 - REPRÉSENTER** dans toutes les instances : (Conseil d'Administration, conseil de classe, commissions...)
 - DIALOGUER** et faciliter la communication entre les familles et l'équipe pédagogique
 - FINANCER** et organiser des projets qui améliorent le quotidien des élèves
 - AMÉLIORER** le cadre de vie des élèves
 - AIDER** aux voyages scolaires
 - RÉFLÉCHIR** à une meilleure sécurité aux abords du Collège
 - AIDER** à la diversité des repas en commission menu
- Association d'Initiative Parentale et d'Initiative Étudiante du Collège Bernard Roussillon
- Contact : aipesaintaigulin@gmail.com



Nous sommes des bénévoles et agissons pour :

- ACHAT** de matériel pédagogique, sportif ou artistique (Club de musique, théâtre, chorale...)
 - ORGANISATION** du bal de fin d'année Loto, tombola, bourse aux jouets, ventes diverses...
 - AIDE** aux voyages scolaires
 - FINANCE** les sorties de fin d'année
 - COMPTE-RENDU** des Conseils de classes pour les parents
- Adhérer à l'AIPE c'est : Être entendu et informer
- Rejoignez notre équipe dynamique et collective !
- Association d'Initiative Parentale et d'Initiative Étudiante du Collège Bernard Roussillon
- Contact : aipesaintaigulin@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES

L'A.G du comité des fêtes a eu lieu le 23 janvier 2026.

Après le bilan moral et financier du Comité, le nouveau Conseil d'Administration a procédé à réélection du bureau :

Président : Jacky Arnault
 Vice-présidents : Yves Reignier, Jean-Pierre Grimaud, Cédric Ollivier
 Trésorier : Jacky Ducourtoux
 Trésorière adjointe : Brigitte Arnault
 Secrétaire : Marie-Josée Grimaud
 Secrétaire Adjointe : Mauricette Sandré



LA PRÉVISION DES MANIFESTATIONS 2026 :

14, 15, 16, 17 mai : Fête foraine

Dimanche 17 Mai : Brocante

20 juin : Fête de la musique

27 juin : Loto

11 juillet : Soirée Moules Frites, avec bal gratuit et feu d'artifice offert par la municipalité

15 août : Soirée Jambon à la broche cuit sur place, avec bal gratuit et feu d'artifice offert par le Comité des Fêtes

3 et 4 octobre : Fête des vendanges

Dimanche 4 octobre : Brocante

Le Comité des Fêtes est heureux de vous accueillir pour les festivités de cette nouvelle saison.

BUTTERFLY CHEER



Les Butterfly Cheer ont le plaisir de vous donner rendez-vous du 14 au 17 «Mai 2026 à Gémozac lors du Championnat de France avec l'Association des Majorettes Françaises. Après des mois d'entraînement, en multipliant les stages et formations, 11 athlètes des Butterfly Cheer concourent lors de ce championnat.

Les mois de janvier et février ont été consacrés aux stages de perfectionnement autant dans la discipline de la majorette que du cheerleading. Lors du championnat, vous pourrez retrouver les Butterfly Cheer dans plusieurs catégories et à différents niveaux, que ce soit en cadette, junior et senior, en solo ou duo traditionnel, moderne et sport. Les Butterfly Cheer seront également

à découvrir avec une prestation «chorégraphie cheerleading» en championnat catégorie club.

Pour la deuxième année consécutive nous avons l'honneur de présenter notre seule baby's Delporte Kaëna.

Les Butterfly Cheer est un club dynamique, familial avec une belle cohésion de groupe. Les entraînements se déroulent le mercredi de 17h à 19h pour les cadettes juniors et le vendredi de 19h à 21h30 pour les juniors seniors. Le club recrute à partir de 6 ans.

+ Contact : Lisa-Rose GERON, présidente
 06 18 33 18 63



CLUB AQUATIQUE

RENTRÉE ESTIVALE



Le Club Aquatique de Saint-Aigulin débute la saison 2026 mi-mai avec les premiers créneaux du club.

Les inscriptions ont débuté le samedi 11 avril à la piscine. Elles auront lieu tous les samedis de 10h à 12h et de 16h à 18h jusqu'à l'ouverture des créneaux (informations sur le Facebook du club et sur Instagram).

Cette année, nous proposons les sweats du club aux adhérents.

Les tarifs d'inscription sont inchangés :

- Carte Jeune et compétition : 25 euros + sweat gratuit
- Carte Adulte Remise en forme et natation : 40 euros + sweat en option
- Carte Couple Adulte Remise en forme et natation : 70 euros pour les deux + sweat en option

Après deux premières années durant lesquelles le club a obtenu d'excellents résultats, autant au niveau du nombre des adhérents que financier, cette nouvelle saison sera axée sur la convivialité avec une soirée club qui se déroulera le samedi 4 juillet. Cette soirée sera ouverte à tous, adhérents et non adhérents. Aussi, le Club organisera sa première manifestation avec la Fête de la Piscine, le samedi 25 juillet : animations diverses, structures gonflables, restauration et autres viendront égayer la journée.

Le club continuera également ses investissements au niveau du matériel pédagogique pour les scolaires et les jeunes du club ainsi qu'au niveau de l'aménagement des plages de la piscine (fauteuils et tables). L'équipe de la buvette travaille ardemment afin de proposer plus de choix et de services aux baigneurs et visiteurs ce qui leur permettra de passer un excellent moment dans l'enceinte de notre piscine.

Cette année 2026, un nouveau MNS viendra renforcer l'équipe. Christian débutera la saison le 1^{er} juillet. Il proposera, en plus de sa mission principale, des cours de natation aux enfants débutants. Vous retrouverez son numéro pour les réservations des cours sur les flyers et sur les pages Facebook et Instagram.

Un flyer sera distribué chez tous les commerçants de Saint-Aigulin ; vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour contacter le club et les plannings de mai à août. Une nouvelle fois, vous retrouverez également ces informations sur notre site Facebook (Club Aquatique Saint-Aigulin) et sur Instagram.

A très bientôt pour barboter !



La rénovation
intérieure
de l'église
de La Clotte.

ARHSA

L'A.G a eu lieu le jeudi 5 février dans la salle Jules Ferry à 16h.

Mme Cottenet, la présidente a remercié les personnes qui ont participé à notre AG, et en particulier à ceux et celles qui ont proposé des suggestions de petites ou grandes sorties.

Nous avons réalisé les 4 sorties prévues en 2025. Chaque trimestre un article sur les activités de l'ARHSA est paru dans le Petit Aigulinois.

Le dimanche 7 septembre, l'ARHSA était présente au forum des associations au foyer municipal.

Un certain nombre de membres de l'Association a participé, en acteurs ou en spectateurs, au calendrier géant de l'Avent organisé par la municipalité.

Le rapport financier a été présenté par le trésorier D. Cusentino. L'adhésion passe à 12 € par personne. Mais la forte augmentation du prix des transports nous amène à multiplier les petites sorties en covoiturage.

Le bureau n'a pas subi de modification avec Mme Cottenet à la présidence, Messieurs Cusentino et Bonnet aux finances, Mesdames Renaudon et Chatain au secrétariat. Un conseil d'administration composé de F. Dubreuilh et M. Guichard complète le bureau.

La séance s'est terminée par le partage de la traditionnelle galette.

NOS PROJETS

Le jeudi 23 avril : ½ journée, en covoiturage, visite guidée par J-N Mestreau de l'église de La Clotte (17), diaporama de la restauration et présence d'une vitrailliste.

Le jeudi 28 mai : ½ journée, en covoiturage, visite guidée de Jamac (16).

Le mercredi 24 juin une journée entière, en bus : visite guidée des cabanes du Breuil (24), repas dans une ferme-auberge, visite guidée du château des Milandes, parc, chapelle, spectacle de fauconnerie.

Le samedi 19 septembre : ½ journée, en covoiturage, visite guidée de la centrale du Blayais (33), si notre entrée est acceptée.



ANCIENS COMBATTANTS

CÉRÉMONIE



Commémoration de la signature du traité d'Évian. Il y a 64 ans.

Le 19 mars 2026 à Boscarnant, c'est sous un ciel bleu très ensoleillé que s'est déroulée la cérémonie devant le monument aux morts après un déplacement depuis la place de la mairie. Les trois communes (Saint-Aigulin, La Genétouze et Boscarnant) étaient représentées.

La cérémonie commence par la montée des couleurs, puis viennent les allocutions. Le président rappelle l'importance du devoir de mémoire et, après le retour et les sacrifices, vient pour ceux de 54 à 62 un nouveau combat : celui de la reconnaissance. Ce qui est une évidence aujourd'hui ne l'était pas à l'époque. M. Pierre Borde nous rappelle que le traité devait mettre fin aux événements d'Algérie, que le devoir de mémoire pour les jeunes générations est essentiel, et insiste sur le fait que l'argent dépensé pour les guerres pourrait donner une meilleure vie à tous les gens dans le besoin.

Les maires et les anciens combattants déposent une gerbe au pied du monument aux morts, suivi de la sonnerie aux morts, la minute de silence et la Marseillaise.

Après le salut aux drapeaux, accompagné par le chant " Les Africains ", les porte-drapeaux rendent les honneurs à nos morts pour clore la cérémonie.

RDV le 6 juin à l'étang de Bordat pour notre repas annuel.



CLUB DE L'AMITIÉ ET DU SOURIRE

Le club de l'amitié et du sourire s'adresse à toutes les personnes retraitées ou non quelque soit leur âge.

Son local est situé salle « Club des aînés », place Jules Ferry.

Le club organise chaque premier jeudi du mois un repas suivi de jeux de société (cartes, scrabble). Lesquels jeux ont également lieu les autres jeudis dès 14h, suivis d'un goûter.

La cotisation est fixée à 15 €/an par adhérent et comprend pour ceux qui le souhaitent une heure de gymnastique chaque lundi de 16h à 17h au dojo. Les activités sont suspendues pendant les mois de juillet et août.

+ Contact : Raymonde DUBUT, présidente
06 86 95 64 02



TENNIS CLUB



UNE SAISON RICHE EN ÉMOTION

C'est non sans émotion que nous avons dit adieu à notre président, entraîneur et ami Bébert en juillet dernier et afin de perpétuer le Tennis Club de Saint-Aigulin, un nouveau bureau a vu le jour avec à sa tête son président, M. Serge DESCOMBES et sa fidèle équipe.

Toujours avec les mêmes valeurs que Bébert nous avait transmises, à savoir : la solidarité, l'entraide, l'amitié et la sportivité ainsi que l'esprit d'équipe.

Plusieurs événements cette saison :

- Reprise des cours Hommes / Femmes / Enfants
- Le championnat d'hiver par équipe femmes ; 2^{ème} au classement
- Une journée adressée à nos jeunes licenciés avec au programme : jeux, matchs, arbitrage et bonne humeur
- TMC (Tournoi Multi-Chances) Femmes les 11 et 12 Avril, et Hommes les 6 et 7 Juin
- Loto du Tennis Club au Foyer Municipal, le 13 Juin à 20h30, où nous comptons vous voir nombreux !

Pour finir, merci aux 30 licenciés et aux bénévoles pour votre engagement et votre soutien.

Et bonne nouvelle pour les habitants, les deux courts proches de l'entrée de la piscine sont mis en accès libre sous condition du respect du règlement.

ÇA BOUGE

SAINT-AIGULIN KARATÉ CLUB

UNE SAISON SOUS LE SIGNE DE LA PASSION ET DU PROGRÈS



La dynamique ne faiblit pas au SAKC. Entre activités variées et échanges enrichissants, le club continue de s'épanouir en partageant sa passion pour les arts martiaux avec un nombre croissant de sportifs.

Perfectionnement à Jonzac avec le Karaté d'Okinawa

Dans le cadre de notre adhésion à l'Association Nationale de Karaté d'Okinawa, nos membres ont participé à un stage intensif les 28 février et 1er mars 2026. Organisé à Jonzac par le club de Saint-Germain-de-Lusignan, cet événement était dirigé par le Senseï Jean-Louis Albert.

Ce stage, ouvert à tous les grades, a permis aux participants d'affiner leur technique. Quel que soit le niveau de chacun, l'objectif reste le même : gagner en performance et en efficacité martiale.

Succès Incontournable pour la Section "Body"

La section Body affiche complet ! Toujours très active lors des différents événements locaux, cette section doit son succès à l'énergie communicative de ses cours. Grâce à l'encadrement d'enseignants diplômés et à une ambiance survoltée, l'assiduité des adhérents est exemplaire. Un grand bravo à ce groupe pour sa détermination.

La Relève en Pleine Préparation

Du côté des plus jeunes, la progression est constante. Semaine après semaine, les enfants affinent leurs gestes avec sérieux. Ils entament désormais une étape cruciale de leur saison : la préparation intensive pour le passage de grade prévu en juin.

Dates à retenir pour la fin de saison 2025/2026 :

- Stage Club (Gif Sur Yvette) les 25-26 Avril 2026
- Stage Club (Montguyon) les 30-31 Mai 2026
- Stage Ceintures Noires/Marrons (Saint-Aigulin) les 13-14 Juin 2026
- Stage National d'été 2026 (Jamac) du 03 au 07 Août 2026

Pour retrouver toutes les informations et les horaires de nos cours adultes et enfants, visitez notre site :



Contact : Christophe JONGES
jonges.c@free.fr
06 51 84 83 40 en soirée

LES AMIS DE L'ORGUE

CONCERT ORGUE ET ALTO



Dans la douceur encore hivernale de ce dimanche 8 mars 2026, l'église de Saint-Aigulin s'est transformée en un véritable écrin sonore, où le temps semblait suspendu. Dès les premières notes, un silence habité s'est imposé, comme si les pierres elles-mêmes retenaient leur souffle pour mieux accueillir la musique.

Le dialogue entre l'alto de Julian Shaw et l'orgue de Carl Granger s'est révélé d'une rare intensité. L'alto, tour à tour murmure et confiance, portait une voix profondément humaine, tandis que l'orgue, majestueux et enveloppant, déployait des paysages sonores d'une ampleur presque céleste. Ensemble, ils ont tissé une conversation d'une finesse remarquable, où chaque nuance semblait pesée avec une sensibilité extrême.

Le programme, riche et contrasté, offrait un voyage à travers les époques et les styles.

Mais au-delà du choix des œuvres, c'est l'interprétation qui a marqué les esprits. Julian Shaw a su faire chanter son alto avec une expressivité bouleversante, chaque phrase semblant raconter une histoire intime. Carl Granger, quant à lui, a dompté l'orgue avec une maîtrise impressionnante, explorant toute la richesse de ses registres sans jamais écraser son partenaire.

Ce concert n'était pas seulement une performance : c'était une expérience. Une parenthèse hors du temps, où la musique a su rassembler, émouvoir et élever. En quittant l'église, chacun emportait avec lui un peu de cette beauté fragile et précieuse, comme un écho persistant dans le silence retrouvé.

AMSA

CONCERT AU KAYAK : GAËLLE MINALI-BELLA, LA VOIX D'OKALI



Retour aux sources pour notre dernière soirée concert du 18 avril avec l'excellent groupe d'Afro trip hop, Okali, en tête d'affiche 3 ans après l'un de leur tout premier concert dans notre belle salle du Kayak, et le non moins excellent duo Paon de Nuit en première partie.

Pour l'occasion, et grâce à nos bénévoles très actifs au sein de l'AMSA, le lieu s'est paré de chaleur et de poésie autant visuelle que sonore.

Tout d'abord sur la scène, toute vêtue de blanc immaculé, à l'image d'Okali, de leurs tenues de scène et de la pureté qui se dégage de leur musique.

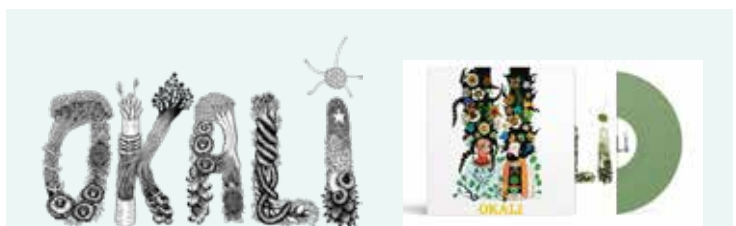
Ensuite le côté bar, complètement réaménagé par de magiques et merveilleuses petites mains pour offrir un espace plus convivial et chaleureux à nos visiteurs, s'est retrouvé inondé de verdure luxuriante.

On peut dire que cette soirée a été un succès puisque vous avez été nombreux à venir vous plonger dans cet univers poétique et planant. Nous vous en remercions, ainsi que tous les bénévoles présents.

Désormais il nous reste à préparer le concert de fin d'année de la Rockscool du Kayak, les élèves et leurs professeurs y travaillent d'arrache-pied. Au vu des plannings chargés de chacun la date est encore incertaine, nous vous tiendrons informés en temps voulu. Toutefois, nul doute que cela se fera en juin.



Deux duos :
Okali
(Gaëlle
Minali-Bella
et Florent Sorin)
et en première
partie Paon
de Nuit.



TF1 les repère en 2023 pour participer à The Voice 2024 avec la reprise d'un hit de London Grammar, « Hey Now » en interprétant la chanson en anglais et dans son dialecte natal. Un tour de force envoûtant qui révèle au grand public l'univers artistique du groupe Okali, fusionnant trip hop et rythmes africains. Depuis, Okali a assuré en 2025 les premières parties de Lamomali (le collectif d'artistes formé autour du musicien Matthieu Chedid, alias M) et sorti un EP (un premier enregistrement) début 2026.

INTER-ASSOCIATION

LE 25 AVRIL, L'INTER-ASSOCIATION A ORGANISÉ LE CARNAVAL !



Un carnaval haut en couleurs !
Photos :
© JL Blois



9h15 : départ du défilé dans les rues de notre village.

Celui-ci était Constitué des Perkutés, pour l'animation et la musique, des Butterfly Cheer et de leurs belles chorégraphies, des chars : le monstre, le chien, le char fleuri de l'ASA et le char de la mer, confectionné par l'Alliance de la Dronne Football Club. Les chevaux de l'association Pas et Galop fermaient la marche.

Une foule très nombreuse composée des élèves des écoles élémentaire et maternelle, des parents d'élèves, des enseignants, de la troupe de théâtre Népomucène et des bénévoles encadrait ce magnifique défilé à l'intérieur duquel on pouvait découvrir de splendides déguisements.

Après avoir défilé dans une ambiance très festive, les différents groupes ont animé la cour de l'école Jean Ferrat, puis vint la remise des récompenses du concours du meilleur déguisement, avant de brûler sa majesté carnaval. Ensuite place à l'apéro pour tous, préparé et offert par les bénévoles de l'Inter-Association.

Merci à tous d'avoir partagé ce moment festif et convivial.



La foule était très nombreuse pour ce défilé 2026.

SANTÉ

TROIS PSYCHOLOGUES À SAINT-AIGULIN



Dès le mois de juin, trois psychologues cliniciens exerceront au sein de notre maison de santé à raison d'un jour par semaine chacun.

Formés à l'Université de Bordeaux, leur approche est intégrative, c'est à dire qu'ils ne se réclament pas d'une seule et unique approche mais en utilisent des différentes afin de répondre au mieux à la demande de prise en charge qu'ils reçoivent.

Ils ont, par ailleurs, chacun leurs spécialités et formations. Ce qui leur permet d'être complémentaires dans leur travail.

Une offre de santé supplémentaire pour Saint-Aigulin, à l'heure où les besoins concernant le bien-être moral et mental sont en pleine croissance. Prendre soin de soi, c'est être bien dans son corps ET dans sa tête.



Mme Thao NGUYEN

Psychologue clinicienne spécialisée en psychopathologie
Thérapeute ICV (Intégration du cycle de la vie) et thérapie des schémas
Consultation enfants, adolescents et adultes,
le mercredi à Saint-Aigulin de 9h à 18h

Prise de RDV possible :

☎ au 06.16.37.93.91

@ à l'adresse mail: nguyen.thao.psychologue@gmail.com

📍 depuis Doctolib



Mme Marie CUVELIER

Psychologie clinicienne de la santé
Thérapeute ICV - Intégration du cycle de la vie
Consultation adultes uniquement,
le jeudi à Saint-Aigulin de 10h à 17h

Prise de RDV possible :

☎ au 07.44.44.98.13

@ à l'adresse mail: psy.cuveliermarie@gmail.com

📍 depuis Doctolib



M. Jérémie MASSÉ

Psychologue clinicien de la santé, formé à l'Université de Bordeaux
Thérapeute EMDR, thérapie des schémas
Consultation adulte uniquement,
le mardi de 10h à 17h

Prise de RDV possible :

☎ au 07.52.08.06.37

@ à l'adresse mail: masse.jeremie24@outlook.fr

ADMINISTRATION**ADMR SAINT-AIGULIN**

58 rue Victor Hugo - Saint-Aigulin : **05 46 70 09 97**
 Adeline : mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
 Rives du Mouzon - St-Martin d'Ary : **05 46 04 45 97**
 Marion Adeline ou Tiphanie :
 Lundi et vendredi de 9h à 12h30
 Mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

BANQUE ALIMENTAIRE

Saint-Aigulin : **06 81 86 24 15**

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (17)

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30
 Point Internet : Visio accueil
 Jonzac : 5 rue des Guits,
 le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

26 avenue Foch - JONZAC : **05 46 48 00 05**
 t017029@dgfip.finances.gouv.fr

CONCILIATEUR

Monsieur François HERNANDEZ
 Permanence tous les 2^e mercredi de chaque mois
 entre 9h et 12h à Montguyon.
 Prendre RDV à la MSAP : **05 46 04 01 45**

FRANCE TRAVAIL

www.francetravail.fr et le **3949**

MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE

Votre conseillère : Mélanie AUDUREAU à St-Aigulin :
05 46 49 01 79 / 06 07 78 89 86
 Courriel : maudureau.ml@haute-saintonge.org
 ou contact.ml@haute-saintonge.org
 Siège à Jonzac : **05 46 48 58 10**
 ou Antenne de Montguyon : **05 46 86 47 07**

M.F.S (MAISON FRANCE SERVICES)

72 rue Victor Hugo : **05 46 04 90 01**
 Permanences : CPAM - Pôle Emploi
 CAF - Mission locale - MSA
 Permanence : lundi matin de 9h à 12h sur RDV

MAISON DES SERVICES

72 rue Victor Hugo : **05 46 04 90 01**
 Cartes d'identité / passeport : **06 72 93 55 73**
 Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30
 et de 14h à 17h30. Mercredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

SÉCURITÉ SOCIALE :**• C.P.A.M.**

4 rue René Cassin - 17114 Saintes
 Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

• MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Route de Royan - Montguyon : **05 46 49 27 77**

SERVICE SOCIAL

Permanence sur Saint-Aigulin
 SUR RDV UNIQUEMENT au **05 46 49 27 77**

VIE PRATIQUE**CABINET DENTAIRE**

Mme DIBY Antoinette - 2 place Jules Ferry
05 46 48 37 67

CABINETS INFIRMIERS

Mme CABON Christelle, M. CUSINTINO Thierry
 et M. LAGUIONIE Gauthier **05 46 48 06 58**
 Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Soins au cabinet sur rendez-vous
 Mme BONDU Angélique et CAILLAU Solène
 2 place Jules Ferry **06 31 18 88 15**
 Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

Si vous voulez paraître dans ce bulletin
 envoyez votre annonce à :
conatct@saint-aigulin.fr
 Annonces publiées dans l'ordre d'arrivée
 et dans la limite de la place disponible.
 Les annonces engagent votre responsabilité.

CABINET PÉDICURE-PODOLOGUE

Mme DENOUVION Léa et TORCQ-BLANC Marie
 Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
05 46 04 88 25 - sur rendez-vous

CABINET MÉDICAL

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Dr PETTES Sandrine **05 46 04 88 11**
 Dr BOUMAZZOUGH Abdelaziz **06 23 14 12 65**
 Dr VERGÉ Dominique **09 73 05 72 72**

DIÉTÉTICIENNE-NUTRITIONNISTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Mme Léa BURDINSKA **06 10 08 39 19**

KINÉSITHÉRAPEUTE

Mlle SZÁNTÓ Andrée
 3 rue Victor Hugo **05 46 04 80 29**

HYPNOLOGUE / THÉRAPEUTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Sandrine DASPET **06 33 48 63 51** sur RDV

MÉDECINS DE GARDE

05 46 27 55 20 - Urgence seulement, faites le **15**

OSTÉOPATHE

Mlle SZÁNTÓ Andrée - 3 rue Victor Hugo **06 45 76 59 18**

POMPES FUNÈBRES

CIEL & TERRE : **05 46 70 63 47**
 QUANTIN FUNÉRAIRE : **05 46 04 89 06**

PUÉRICULTRICE

Service Social de Montendre : **05 46 49 27 77**

SANTÉ À DOMICILE

Service de Soins à Domicile
 17270 Saint-Martin-d'Ary : **05 46 04 52 26**

SECOURS CATHOLIQUE

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h
 et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h
 Place Jules Ferry - **06 81 86 24 15**

SOPHROLOGUE

Mme HUOT Delphine - **06 62 26 33 88**

TAXI - AMBULANCE

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.
 Gérant BONDU Patrick **05 46 04 80 36**

TAXI

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS
05 46 04 83 17 ou **06 70 12 84 65**

VÉTÉRINAIRES

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge
 Docteurs COENEN Katrien, DE WEER Koen
 et MASSONI Sabrina - **05 46 04 83 66**

NUMÉROS UTILES**GENDARMERIE**

Montguyon : **05 46 04 10 13**
 Saint-Aigulin : **05 46 04 80 03**

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30
 et de 14h à 17h
 Les lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mme Catherine QUEILLE
 Permanence 2^e mardi du mois à Montguyon
 de 8h30 à 12h - RDV à prendre en mairie
 au **05 46 86 47 17**

et à Montendre de 13h30 à 17h
RDV à prendre à la Maison POP au **05 46 70 43 67**

POMPIERS

Faites le **18** - Portable le **112**

S.O.S. ESSAISMS

- Léger Destruction Montguyon - **06 60 05 71 03**
- Claude Gombaud Le Fieu - **06 09 79 01 90**
- M. Julien RULIN - **06 72 66 18 80**
- X'TREME La Roche-Chalais - **06 88 38 43 55**

Prestation couverte par la cotisation communale pour l'ensemble des habitants de la commune.

DÉRATISATION

Ets D.C.G. - La Roche-Chalais - **05 53 91 46 09**

DÉCHETTERIE

Du mercredi au samedi
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Tél : **05 46 70 43 64**

PHARMACIES

PHARMACIE FORT

74 rue Victor Hugo - 17360 Saint-Aigulin
Tél : **05 46 04 80 32**

PHARMACIE MENZ MATTHIEU

1 place de la Mairie - 17270 Montguyon
Tél : **05 46 04 10 06**

PHARMACIE BONICHON

Av. d'Aquitaine - 24490 La Roche-Chalais
Tél : **05 53 91 42 47**

PHARMACIE DES REMPARTS

6 place Pasteur - 24410 Saint-Aulaye
Tél : **05 53 90 42 08**

PHARMACIE AMAROT

Le Bourg - 17270 Cercoux
Tél : **05 46 04 71 28**

PHARMACIE DE LA SANTÉ

12 rue Jacques Beaumont - 17130 Montendre
Tél : **05 46 49 20 88**

PHARMACIE MEULEMENS HENRY

1 rte de Montendre - 17210 Montlieu-la-Garde
Tél : **05 46 04 44 06**



PHARMACIES DE GARDE :
www.3237.fr
Gratuit



EXPRESSION POLITIQUE

CONSTRUIRE DEMAIN À VOS CÔTÉS

L'OPPOSITION

SAINT-AIGULIN : 15 000 € DE PLUS POUR LES ÉLUS
Pendant que les habitants font des efforts... les élus s'augmentent.

À l'heure où de nombreuses municipalités font le choix de réduire ou de maîtriser les indemnités des élus, la décision prise à Saint-Aigulin interroge fortement.

À peine installée, la nouvelle équipe municipale a décidé d'augmenter les indemnités des élus, passant de 55 000 € à 70 000 € par an.

Soit +15 000 € par an, soit +90 000 € sur la mandature, de quoi faire un beau projet.

Est-ce vraiment la priorité pour notre commune ?

Est-ce un problème d'exemplarité ? Alors que les collectivités sont appelées à la rigueur budgétaire, et dans un contexte difficile pour de nombreuses familles, cette décision passe mal. Elle donne le sentiment d'un décalage profond entre les élus et la réalité du quotidien.

Elle pose une question simple: quelles sont les priorités de la nouvelle équipe municipale ?

Car au-delà des montants, c'est une question de respect, d'exemplarité et de priorités.

La confiance se gagne. Et ce genre de décision risque surtout de la fragiliser.

L'argent public doit servir l'intérêt général !

POUR SAINT-AIGULIN

LA MAJORITÉ

RÉPONSE À L'OPPOSITION

L'article consacré aux indemnités des élus, publié par l'opposition dans ce journal, appelle, selon nous, plusieurs précisions, voire certaines rectifications.

Il est exact que les indemnités du maire et des adjoints ont été évaluées. Cette évolution s'explique par plusieurs éléments :

- L'enveloppe globale dédiée aux indemnités des élus a été revalorisée par le gouvernement. Cette décision tient à l'augmentation significative des responsabilités pesant sur les élus locaux. En effet, l'élargissement des compétences des mairies et la complexification du cadre juridique ont profondément transformé l'exercice des mandats.

- Lors du précédent mandat, cette enveloppe avait été consommée à hauteur de 99,64 %, contre 86,85 % pour le mandat actuel.

- L'augmentation intervenue lors du mandat précédent, par rapport à 2014, s'élevait à 10 000 €, sans que cela ne suscite de remarque particulière à l'époque.

- En 2021, les indemnités représentaient 1,62 % du budget total de la commune, contre 0,87 % dans le budget voté cette année.

- Enfin, ces indemnités ont été adoptées à l'unanimité des dix-neuf votants lors du conseil d'installation du 21 mars 2026.

Par ailleurs, l'investissement attendu de l'équipe municipale pour ce mandat sera plus soutenu que lors du précédent. Il est convenu que ces indemnités pourraient être réexaminées si cet engagement n'était pas au rendez-vous.

Nous espérons qu'à l'avenir, l'opposition, dans son rôle lorsqu'elle souligne ce qui peut lui sembler contestable, saura formuler des propositions constructives pour Saint-Aigulin.

Le maire et les adjoints restent, bien entendu, à la disposition de chacun pour toute information complémentaire.

CARNET



VIE PAROISSIALE

• **Père Bernard Housset**

Prebythère
1 Rue du Gué
17360 SAINT-AIGULIN
Tél. : 05.46.04.80.50 ou 06.89.03.03.69
Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr
Accueil sur rendez-vous.

CATÉCHISME :

Pour les enfants et jeunes le troisième dimanche du mois de 9h30 à 11h30.

CÉRÉMONIES :

- Baptême et confirmation : prendre contact au moins 3 mois avant la date prévue
- Mariage : prévoir 6 mois avant la date prévue.

MESSES A L'ÉGLISE SAINT-FORT :

Célébrées tous les dimanche et fêtes de l'année à Saint-Aigulin à 10h30.

MESSES À L'EHPAD DE BOSCAMNANT :

Célébrées le vendredi tous les 15 jours à 16h.

SUR LES RÉSEAUX

L'APPLI QUI INFORME AU QUOTIDIEN !

Panneau Pocket



Retrouvez toutes les informations et alertes de la mairie sur PanneauPocket



NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à :

- GAUVIN Yuna**
née le 20 janvier 2026
- BOUMELALA BELANGER Vitalie Elisa**
née le 26 janvier 2026
- ARVIER Rose**
née le 28 janvier 2026
- GANIVET Elliott David Pascal**
né le 26 mars 2026
- BAHÈGNE Eustache Philéas Maria Harold**
né le 27 mars 2026
- JOUBERTEIX Enzo**
né le 08 avril 2026



MARIAGES

Nous félicitons les nouveaux époux :

- EPRON Lucette Paule et GOUZILH Jean Yves**
célébré le 17 janvier 2026
- ATTARD Irène et ARNAUD Yannick Patrick**
célébré le 13 février 2026
- DELAUTRE Jérémy Edie**
et **ANDUEZA Mélissa Laura Claudine**
célébré le 14 février 2026
- BONDU Thomas Gaël et BALLATEAU Tiphanie**
célébré le 25 avril 2026



DÉCÈS

Nous adressons nos plus sincères condoléances à leurs familles et amis :

- BEYNEY Josette Jeannine**
décédée le 02 janvier 2026 à l'âge de 86 ans
- BOURDAREAU Elise Veuve PATRIER**
décédée le 12 janvier 2026 à l'âge de 99 ans
- SEVEAUD Madeleine Paulette femme Veuve LANDREAU**
décédée le 11 février 2026 à l'âge de 99 ans
- MOUCHE Colette Veuve ARSICAUD**
décédée le 14 février 2026 à l'âge de 86 ans
- SUSSAC Germaine Veuve EPINOUX**
décédée le 15 février 2026 à l'âge de 102 ans
- NICOLAS Bernard**
décédé le 16 février 2026 à l'âge de 88 ans
- JOUANNET Yvon René**
décédé le 11 avril 2026 à l'âge de 90 ans
- BERNARD Guy Maurice**
décédé le 26 avril 2026 à l'âge de 70 ans

AGENDA

MAI

Dimanche 17 mai - de 8h à 18h
Brocante
Rue Victor Hugo / Comité des Fêtes

Samedi 23 mai - 19h
Loto
Foyer municipal / Football Club

Samedi 30 mai - 19h
Loto
Foyer municipal / Collège AIPE

JUIN

Samedi 6 juin - 12h
Repas Anciens Combattants
Étang de Bordat / Anciens Combattants

Samedi 6 juin - 19h
Loto
Foyer municipal / Cheerleader Cheer

Les 6 et 7 juin
Tournoi de Tennis (Homme)
Stade de tennis / Tennis Club

Les 12, 13 et 14 juin
Balltrap - Paella le samedi 19h30
Les Barrails / ACCA

Samedi 13 juin - 19h
Loto
Foyer municipal / Tennis Club

Vendredi 19 juin - 15h
Kermesse de la Maternelle
Maternelle / Les P'tites Canailles

Samedi 20 juin - 18h
Fête de la Musique
Théâtre de Verdure / Comité des Fêtes



Vendredi 26 juin - 15h
Kermesse École J. Ferrat
École Jean Ferrat / APE

Samedi 27 juin - 18h
Loto
Foyer municipal / Comité des Fêtes

JUILLET

Vendredi 3 juillet - 19h
Marché Nocturne avec animation musicale
Théâtre de Verdure / ASA

LES VENDREDIS 3, 24 JUILLET 7 AOÛT 2026



Samedi 4 juillet - 12h
Repas Entrecôte
Foyer municipal / ACCA

Samedi 11 juillet - 19h
Moules-frites avec feu d'artifice et DJ's
Théâtre de Verdure / Comité des Fêtes



Vendredi 17 juillet - 19h
Bal des Pompiers avec Soirée gourmande
Théâtre de Verdure / Amicale SP

Vendredi 24 juillet - 19h
Marché Nocturne
Théâtre de Verdure / ASA

AOÛT

Vendredi 7 août - 19h
Marché Nocturne avec animation musicale
Théâtre de Verdure / ASA

Samedi 15 août - 19h
Soirée Jambon à la broche avec feu d'artifice et DJ's
Théâtre de Verdure / Comité des Fêtes



Samedi 22 août - 18h
Loto
Foyer municipal / Football Club

SEPTEMBRE

Samedi 5 septembre - 18h
Loto
Foyer municipal / Football Club

Samedi 19 septembre - 18h
Loto
Foyer municipal / Cheerleader Cheer

Dimanche 19 septembre - 9h / 12h
Forum des Associations
Foyer municipal / Inter-association



Festivités

ESTIVALES

du 13 juin au 20 septembre

2026

En juin

Les 12, 13 et 14

BAL TRAP

Domaine des Barrails
Vendredi (20h-2h), sam./dim. (9h-18h)
Samedi : Paella à 19h30
organisé par l'ACCA

Samedi 20

FÊTE DE LA MUSIQUE

Théâtre de Verdure - à partir de 19h
organisée par le Comité des fêtes

Dimanche 21

FÊTE DE LA MUSIQUE

Théâtre de Verdure - à partir de 18h
organisée par l'AMSA

En juillet

Vendredi 3

MARCHÉ NOCTURNE avec DJ

Théâtre de Verdure - à partir de 19h
organisé par l'ASA

Samedi 4

REPAS ENTRECÔTE

Foyer municipal - à partir de 12h
organisée par l'ACCA

Samedi 11

SOIRÉE MOULES-FRITES avec feu d'artifice

Théâtre de Verdure - à partir de 19h
organisée par le Comité des fêtes

Vendredi 17

BAL DES POMPIERS avec Soirée gourmande

Théâtre de Verdure - à partir de 19h
organisé par l'Amicale des SP

Vendredi 24

MARCHÉ NOCTURNE avec DJ

Théâtre de Verdure - à partir de 19h
organisé par l'ASA

En août

Mardi 4

CONCERT EUROCHESTRIES

Eglise Saint-Fort - à partir de 20h
organisé par l'Ensemble Vocal de la Dronne

Vendredi 7

MARCHÉ NOCTURNE avec DJ

Théâtre de Verdure - à partir de 19h
organisé par l'ASA

Samedi 15

SOIRÉE JAMBON À LA BROCHE avec feu d'artifice

Théâtre de Verdure - à partir de 19h
organisée par le Comité des fêtes

En septembre

Dimanche 20

FORUM DES ASSOCIATIONS

Foyer municipal - de 9h à 12h
organisé par l'Inter-association

